Décision du 19 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de BOURGES

NOR: JUSB 18350435

Le Premier Président de la cour d'appel de BOURGES,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de BOURGES en date du 7 décembre 2018,

Décide :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de BOURGES :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSA SJ	TOUTAIN André	BILLON Karine
	POISLE Christophe	SCARINGELLA Carol
CFDT INTERCO	DEMENTIN Ingrid	LALLEMAND Patricia
CGT	MILETA Robert	LINIER Ludovic

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à BOURGES, le 19 décembre 2018.

Le Premier Président,